



À : Tous les membres

Date : Le 28 mars 2022

Objet : Accès aux lieux d'audition pour les interprètes en situation de handicap

Chers membres,

Lors de la dernière négociation pour le renouvellement de l'entente collective ACTRA-CMPA-AQPM, les parties ont échangé sur l'accessibilité des interprètes en situation de handicap aux lieux d'audition.

Le CMPA et l'AQPM considèrent le sujet important et encouragent les producteurs à prendre des mesures raisonnables afin que les auditions se tiennent dans les lieux accessibles pour les interprètes en situation de handicap.

Les interprètes en situation de handicap sont encouragés à informer l'équipe de production et de distribution des rôles (casting), avant l'audition, des aménagements qu'ils requièrent, et ce, afin que les producteurs puissent prendre des mesures pour offrir un accommodement raisonnable.

L'AQPM vous invite à transmettre une copie de ce mémo à vos équipes de production et de distribution de rôles (casting).

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations de travail.

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)

CONGRÈS 2022
REPENSER
L'AVENIR

→ Hilton Lac-Leamy
27 et 28 avril

AQPM